

## L'ELDORADO MINING COMPANY

DÉDOMMAGEMENT DES ACTIONNAIRES DE  
L'ENTREPRISE EXPROPRIÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CHESTER S. McLURE (Queens): Le Gouvernement songe-t-il à modifier la somme payable en dédommagement aux actionnaires de l'Eldorado Mining Company, vu le succès qui a couronné l'exploitation de cette mine par l'Etat depuis qu'il l'a expropriée?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des approvisionnements): La réponse est "non".

## LA RÉGIE DES LOYERS

LA RÉGLEMENTATION DES LOYERS  
AURAIT-ELLE CHANGÉ?

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Me permettriez-vous de poser une question au ministre des Finances? Les fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ont-ils relâché la réglementation des loyers de façon à permettre aux propriétaires d'aviser leurs locataires à bail annuel qu'à l'expiration d'une certaine date spécifiée ceux-ci deviendront locataires à bail mensuel, et de priver ainsi les locataires du sentiment de sécurité que leur procure un bail annuel?

L'hon. DOUGLAS C. ABBOTT (ministre des Finances): Il n'y a eu aucun changement dans la réglementation des loyers au sujet des expulsions, ni à l'égard de quoi que ce soit.

## DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 3 février, sur la motion de M. J. W. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. H.-E. BRUNELLE (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'étais absent de la Chambre lorsque l'honorable député de Prince (M. MacNaught) et l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cournoyer) ont respectivement proposé et appuyé l'adoption de l'adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône. Il semble cependant, après avoir lu le texte des discours et entendu les commentaires qu'ils ont suscités, que les deux motionnaires de l'adresse se sont très bien acquittés de leur tâche. Je les en félicite. Ces deux jeunes députés sont remplis de promesse. Je les félicite d'autant plus que j'ai l'intention

cette fois de demander d'abrégé les discours prononcés à la Chambre. Les motionnaires ont donné sur ce point un magnifique exemple, car les discours qu'ils ont prononcés pour proposer l'adoption de l'adresse sont à la fois concis et au point.

Il semble opportun, à ce moment-ci de la session, de proposer des modifications au Règlement de la Chambre. On l'a fait tant de fois déjà, et sans succès, que je ne nourris guère l'espoir de réussir à mon tour. Mark Twain dirait que tout le monde parle du Règlement de la Chambre, mais que personne n'accomplit quoi que ce soit. Les gouvernements se succèdent, mais les articles du Règlement, — quelques-uns sont désuets et ne rencontrent ni les désirs ni l'assentiment des honorables députés, — demeurent. J'ai lieu de croire, par conséquent, que les choses se passeront comme par le passé. Les travaux n'avanceront guère pendant la première partie de la session, mais nous serons, vers la fin, très pressés d'en finir, et notre travail sera bâclé.

Tout d'abord, il me semble que tous les partis devraient s'entendre pour limiter à 20 plutôt qu'à 40 minutes la durée de chaque discours. En second lieu, les discours sur l'adresse et sur l'exposé budgétaire et ceux qui précèdent des amendements ne devraient être prononcés que par les chefs des partis à la Chambre ou leurs représentants. Il importe peu que le débat sur l'adresse dure une ou deux semaines ou bien un ou deux mois, car le vote final porte toujours sur l'adresse qu'on a d'abord soumise, sans qu'elle soit modifiée.

Il est vrai que ces scrutins équivalent à des votes de confiance à l'égard du Gouvernement, mais, à mon sens, on ne saurait voir là des occasions propices à des votes de confiance, puisque le discours du trône et l'exposé budgétaire renferment des points que tous les honorables députés approuvent, tandis qu'il s'y trouve d'autres auxquels certains honorables députés ne souscrivent pas. N'empêche que nous devons nous prononcer pour ou contre l'adresse ou tout l'exposé budgétaire.

De plus, les honorables membres de l'opposition devraient, à l'ouverture de chaque séance, poser moins de questions. Rappelons-nous que nous avons perdu plus d'une demi-heure cet après-midi à cause de ces questions. Si les honorables députés qui désirent des renseignements s'adressaient aux divers services intéressés, ils en recevraient des réponses écrites. D'autre part, le programme politique des divers partis de la Chambre est aujourd'hui connu de tous. Les débats seraient plus intéressants s'ils étaient plus courts, s'ils portaient moins sur le pouvoir d'achat, et l'économie dirigée, s'ils renfermaient moins de critiques négatives et plus de propositions d'ordre pratique.